Sécurité :
 Mise en place du PPMS : 2 exercices par an.
 Mise en place de 3 exercices incendie par an.



3 - Chaque élève doit pouvoir apprendre dans de bonnes conditions.

Chaque élève a le droit à toutes les explications nécessaires. Il a le droit de se tromper sans subir de moqueries et de travailler dans une ambiance calme et sereine. Ces droits entraînent des obligations et des devoirs.



- Pour les élèves : Participer à tous les cours (Assiduité). Arriver à l'heure (Ponctualité). Apporter son matériel et en prendre soin. Être attentif et faire son travail du mieux que l'on peut (Consciencieux et Impliqué). Être appliqué et investi dans la réalisation de son travail à la maison.
- Pour les professeurs : Expliquer aussi souvent que nécessaire (Patience et professionnalisme). Maintenir l'ordre dans la classe en rappelant les règles de vie(Discipline) . Libérer les élèves à l'heure(Ponctualité)
 - Pour tout le personnel de l'établissement :
 Tenir le devoir de réserve (*Discrétion*). Veiller à conserver une attitude éducative et rester dans son rôle statutaire (*Professionnalisme*).
- Pour les parents : Contrôler le cahier de liaison tous les jours. Signer les cahiers et les évaluations. Accompagner son enfant dans la réalisation des devoirs et favoriser une ambiance de travail. Respecter l'assiduité et la ponctualité. Ne pas se substituer aux enseignants en intervenant directement auprès d'enfants dans l'école. Accueillir et encadrer son enfant dès la sortie.

4 - <u>L'école dolt respecter chaque personne.</u>



L'école Sacré Cœur est une école catholique qui invite chacun à devenir libre pour grandir en humanité. Elle enseigne la tolérance et accueille toutes les personnes qui se reconnaissent ou non dans le message de l'évangile. Elle propose ainsi la catéchèse ou la culture chrétienne. Elle demande le respect de chacun et n'accepte ni propagande politique ou commerciale



5 - Chacun dolt respecter les règles de vie.



>Assiduité et ponctualité :

Pour les enfants et parents :

- → Veiller à respecter les horaires de l'école.
- → En cas d'absence, prévenir l'école le matin même ou la veille et justifier cette absence par le biais d'un écrit auprès de l'enseignant.
- → En cas d'absence de plusieurs jours (vacances, événement familial..).

Prévenir le directeur de l'établissement, puis, établir et remettre à l'inspecteur de la